

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-038

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTIONS ASSOCIATIVES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Madame Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément au travail que nous réalisons avec les différentes associations pradetaines, notamment sportives, pour consolider nos partenariats, deux conventions d'objectifs et de moyens doivent être réactualisées avec les associations suivantes :

- Aquabulles
- L'Amicale Laïque

Rappelons que l'ensemble de nos conventions est pris en application des règles en matière de subventions et d'aides en général aux associations. Chacune porte sur les projets spécifiques des partenaires que nous entendons soutenir.

Chaque situation donnera ensuite lieu à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des moyens déployés.

La municipalité décline ici de la manière la plus concrète son soutien direct au tissu associatif pradétan. Les partenariats riches qui découlent de ces conventions vont œuvrer au dynamisme de notre Ville et à la qualité de la vie locale au titre notamment de l'offre sportive.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- **A signer les conventions annexées à la présente avec les associations Aquabulles d'une part et Amicale Laïque d'autre part,**
- **A prendre tout acte subséquent nécessaire à leurs mises en œuvre.**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois
 - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.